

Le **Fonds pour la durabilité des arts et de la culture** offre une aide financière aux organismes du secteur des arts et de la culture qui ont été fortement touchés par la COVID-19. Le Fonds aidera ces organismes à créer des emplois et à les protéger, à rétablir leurs services en toute sécurité et à continuer d'avoir un effet positif, surtout sur les communautés mal desservies. Ce financement est offert grâce à l'investissement du gouvernement du Manitoba dans le Fonds pour la durabilité des arts et de la culture afin de soutenir le secteur des arts et de la culture du Manitoba, lequel a été considérablement touché par la pandémie de la COVID-19.

## **Annonce des résultats**

Par le 31 mars 2022

## **Montant de la subvention**

Le montant de la subvention dépendra du budget de l'organisme. Le nombre de candidats retenus au Fonds pour la durabilité des arts et de la culture influencera les montants des subventions. On ne s'attend pas à ce que tous les organismes qui présentent une demande reçoivent une subvention.

- On ne s'attend pas à ce que les subventions dépassent 5 % des revenus annuels d'un organisme.
- La subvention octroyée peut être inférieure à 5 % des revenus annuels d'un organisme.
- On ne s'attend pas à ce que les subventions dépassent 300 000 \$, même si ce montant représente moins de 5 % des revenus annuels d'un organisme.
- On ne s'attend pas à ce que les subventions soient inférieures à 3 000 \$, même si ce montant est supérieur à 5 % des revenus annuels d'un organisme.

Les organismes doivent se limiter à une seule demande. Les candidats retenus doivent soumettre leur rapport final au plus tard le 31 mars 2023.

Remarque : Les subventions reçues dans le cadre du programme Soutien – Fonds pour la durabilité des arts et de la culture sont exclues du niveau maximal de financement de 30 000 \$ du Conseil des arts du Manitoba au cours d'une année civile.

## **Candidats** – qui peut présenter une demande

### Les organismes admissibles sont :

- Tous les clients qui reçoivent actuellement un financement de fonctionnement du Conseil des arts du Manitoba et du ministère des Sports, de la Culture et du Patrimoine relativement à un ou plusieurs des programmes suivants :
  - Soutien – Fonctionnement (Conseil des arts du Manitoba)
  - Le Programme de soutien aux festivals et événements communautaires, la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore, le Programme de subventions de fonctionnement destinées à la culture, le Programme de subventions aux grands organismes, le Programme de subventions aux musées communautaires, l'Agence du patrimoine provincial et les programmes de soutien au fonctionnement actuellement offerts par le ministère des Sports, de la Culture et du Patrimoine.
- Les organismes sans but lucratif dont les arts constituent le but principal et qui organisent des activités à longueur d'année. Il peut s'agir de musées ou de galeries. Ces organismes doivent avoir une adresse au Manitoba et être constitués en société au Manitoba ou au Canada pour au moins deux ans.

### Les types d'organismes suivants ne sont pas admissibles :

- Sociétés et organismes d'État
- Bibliothèques publiques
- Groupes et collectifs non constitués en société
- Municipalités (admissibles si elles reçoivent des fonds du CAM ou du ministère des Sports, de la Culture et du Patrimoine relativement à un ou plusieurs des programmes susmentionnés)
- Organismes à but lucratif (admissibles s'ils reçoivent des fonds du CAM ou du ministère des Sports, de la Culture et du Patrimoine relativement à un ou plusieurs des programmes susmentionnés)

Tous les organismes qui présentent une demande doivent être en mesure de faire preuve de viabilité continue et doivent pouvoir établir qu'ils ont besoin d'un soutien extraordinaire en raison de difficultés financières liées à la COVID-19.

Les demandes de subventions présentées en vertu du Fonds pour la durabilité des arts et de la culture doivent être envoyées par le biais de Manipogo, le système de demandes en ligne du CAM. Pour présenter une demande, votre organisme doit posséder un profil actif dans Manipogo.

Nous encourageons les organismes qui souhaitent présenter une demande à s'inscrire ou à mettre à jour leur profil dès maintenant.

## **Charges** – ce qui est admissible

Les subventions octroyées en vertu du Fonds pour la durabilité des arts et de la culture couvriront les frais de fonctionnement des organismes qui peuvent démontrer leurs besoins dans les domaines de la continuité des activités, de la résilience organisationnelle et de la réouverture sécuritaire.

## **Évaluation** – comment les décisions sont prises

Votre demande au Fonds pour la durabilité des arts et de la culture sera évaluée par un comité interne en fonction des critères suivants :

- Durabilité
- Réouverture sécuritaire et résilience
- Répercussions sur la communauté

Pour déterminer les montants des subventions, nous tiendrons compte des organismes qui comptent beaucoup sur les revenus gagnés (comparativement à tous les candidats).

## Ressources

Pour communiquer avec le consultant de programme concerné, obtenir de l'aide technique ou demander une Aide financière en vertu du programme Accessibilité, communiquez avec notre service d'assistance pendant nos heures normales de bureau (8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi). Si la date limite à respecter tombe la fin de semaine, veuillez communiquer avec nous avant la fin de nos heures d'ouverture.

Si vous êtes malentendant ou que vous avez une invalidité ou une maladie mentale, vous pourriez être admissible à des fonds pour contribuer aux coûts du soutien et des services nécessaires.

Le rôle des consultants de programme du CAM consiste à offrir un soutien aux candidats à une subvention. Si vous avez besoin l'aide pour votre demande, un consultant peut vous rencontrer afin de discuter de votre proposition de projet ou de revoir certaines sections de votre demande. Comme les consultants sont très sollicités à l'approche de la date limite de présentation des demandes, nous vous recommandons de nous appeler dès que possible.

## Service d'assistance

No de téléphone : 204-945-2237

Sans-frais: 1-866-994-27-87

Courriel : [helpdesk@artscouncil.mb.ca](mailto:helpdesk@artscouncil.mb.ca)

## Contenu du formulaire de la demande

Le CAM reçoit désormais les demandes de subvention par le biais de Manipogo, notre système de demandes en ligne. Pour présenter une demande, vous devez disposer d'un profil valide dans Manipogo.

### 1. Situation financière

Vous devez indiquer la taille moyenne de votre budget annuel et fournir une répartition des revenus comme suit :

- la moyenne du revenu annuel de toutes provenances de votre organisme avant la pandémie. Nous demandons la moyenne des exercices financiers :
  - terminés en 2018 et 2019 (avant la pandémie)
  - terminés en 2020 et 2021 (durant la pandémie, si disponible)
- le pourcentage du revenu de votre organisme qui provient de ventes ou de commandites (revenu gagné), de subventions gouvernementales (revenu du secteur public), de dons et de subventions de fondations (revenu du secteur privé), et d'autres sources (p. ex., des investissements) pour les exercices financiers :
  - terminés en 2018 et 2019 (avant la pandémie)
  - terminés en 2020 et 2021 (durant la pandémie, si disponible)

Remarque : si votre organisme a reçu une subvention du Fonds pour la durabilité des arts et de la culture en 2021 et vous avez déjà soumis un rapport final pour cette subvention, vous n'aurez pas besoin d'entrer ces informations financières à nouveau.

En plus, vous devez indiquer le montant demandé et comment votre organisme utilisera la subvention d'ici le 31 mars 2023. Les subventions devraient représenter environ 5 % du revenu annuel moyen, soit de 3 000 \$ à 300 000 \$.

### 2. Planification future

Vous devez expliquer les initiatives sur lesquelles votre organisme travaille pour l'année à venir afin que vous puissiez continuer à desservir votre communauté.

### **3. Admissibilité**

Vous devez confirmer que votre organisme répond aux critères d'admissibilité et accepter les conditions du programme.